

## Condamnée à mort après avoir « avoué » sous la torture

Samar Saad Abdullah a été condamnée à la peine capitale en août 2005. Elle clame son innocence dans la mort de son oncle, de l'épouse de celui-ci et d'un de leurs enfants. Selon elle, c'est son fiancé qui a commis ces homicides en vue de dépouiller son oncle. Son fiancé a lui aussi été accusé, mais on ignore si les autorités sont parvenues à l'arrêter.

Lors de l'audience et dans une interview réalisée en prison par un journaliste de CNN, Samar Saad Abdullah a expliqué qu'elle avait « avoué » ces meurtres uniquement parce qu'elle avait été torturée par la police. Détenue à la prison pour femmes d'al Kadhimiya, à Bagdad, elle risque d'être exécutée à moins que le président ne la gracie ou ne commue sa peine.

Le gouvernement intérimaire irakien qui a succédé à la coalition dirigée par les États-Unis en 2004 a rétabli la peine capitale pour un certain nombre d'infractions, affirmant que cela était rendu nécessaire par la précarité de la situation en matière de sécurité.

Les premières exécutions ont eu lieu en septembre 2005. En 2006, au moins 65 personnes ont été mises à mort.

D'anciens dirigeants ont été condamnés à mort par le Tribunal pénal suprême irakien, mis sur pied pour déférer à la justice les auteurs présumés de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocide. L'Autorité provisoire de la coalition (APC) a créé le Tribunal pénal central irakien, habilité à prononcer des condamnations à mort et compétent pour les crimes de terrorisme, le crime organisé, la corruption et les violences intercommunautaires.

Toutefois, de graves défaillances ont été mises en évidence dans des affaires pour lesquelles ce tribunal a prononcé des condamnations à la peine capitale, notamment l'extraction d'« aveux » sous la torture et d'autres formes de mauvais traitements, la diffusion d'« aveux » à la télévision avant le procès et les difficultés rencontrées par les accusés pour consulter un avocat.

### Aidez Samar Saad Abdullah

#### 1) Écrivez au président Jalal Talabani

#### 2) Écrivez au Premier ministre Nuri Kamil al Maliki

Veuillez adresser votre courrier à l'une des ambassades irakiennes ci-après, en fonction de la langue dans laquelle vous choisirez d'écrire, et demandez-leur de transmettre votre appel.

#### *Français*

Section des Intérêts Irakiens à Paris  
53, rue de la Faisanderie - 75016 Paris, France  
Fax : +33 01 45 53 33 80

#### *Anglais*

Consular Section  
Embassy of the Republic of Iraq  
3 Elvaston Place  
Londres SW7 5QH  
Fax : +44 207 5847 909

#### *Espagnol*

Republic of Iraq Embassy/High Commission/Consulate For Spain  
Ronda de Soradiel, 77  
PO Box 28071  
Madrid 28043, Espagne  
Fax : +34 91 7593180

**Dans votre lettre, demandez au président et au Premier ministre :**

- **de commuer la peine capitale** prononcée à l'encontre de Samar Saad Abdullah ;
- **d'enquêter** de manière approfondie **sur les allégations de torture** et de veiller à ce que les responsables aient à répondre de leurs actes ;
- de commuer toutes les condamnations à mort prononcées depuis août 2004 et d'instaurer sans délai un moratoire sur les exécutions, importante avancée vers l'**abolition de la peine capitale**.

**3) Adressez une lettre de soutien à Samar Saad Abdullah**

Merci de ne pas envoyer de cartes à connotation religieuse, mais de lui adresser le message suivant :  
« *Nous pensons bien à vous et à toutes les femmes condamnées à mort avec vous.* »

Samar Saad Abdullah  
Al-Kadhimiya Women Prison  
Baghdad  
République d'Irak

**En savoir plus**

Lisez le rapport d'Amnesty International intitulé *La peine de mort en Irak : un châtimeur injuste et inique*,  
<http://web.amnesty.org/library/Index/FRAMDE140142007>

Visionnez l'interview que Samar Saad Abdullah a donnée à CNN :  
[www.cnn.com/video/#/video/world/2007/05/09/damon.iraq.death.cnn](http://www.cnn.com/video/#/video/world/2007/05/09/damon.iraq.death.cnn)